



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et des Solidarités

**Philippe Bas,
Ministre de la Santé et des Solidarités**

Communiqué de presse

Paris, le 6 avril 2007

Philippe BAS, ministre de la Santé et des Solidarités, prend acte de l'avis du Comité d'alerte sur **l'évolution des dépenses de l'assurance maladie** transmis aujourd'hui.

Cet avis, qui s'inscrit dans le cadre des compétences confiées à ce comité par la loi du 13 août 2004, souligne le ralentissement de la progression des dépenses en 2006, après celui déjà constaté en 2005.

"L'avis du Comité d'alerte souligne le ralentissement de la progression des dépenses en 2006. Il témoigne ainsi de l'efficacité de la réforme de l'assurance maladie engagée en 2004.

Nous sommes déterminés à poursuivre en 2007 la politique de maîtrise médicalisée des dépenses d'assurance maladie et nous serons très attentifs à ce que tous les engagements de la Loi de financement de la Sécurité sociale 2007 soient respectés. Le cap sera maintenu."

Contact Service Presse: 01 40 56 40 14 / 70 46
www.sante.gouv.fr

